

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°003/ARPT/2020 POUR L'ASSURANCE
DECENALE ET MULTIRISQUES PROFESSIONNELLE AU PROFIT DE L'ARPT**

Avis d'Appel d'Offres

L'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications en abrégé « ARPT » est une Autorité Administrative Indépendante dotée de la Personnalité Juridique et de l'Autonomie Administrative et Financière. Son statut est consacré par la Loi L/2015/018/AN du 13 août 2015 relative aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information en République de Guinée. Elle organise cet appel d'offres sur fonds propres et suivant les règles et principes de son Manuel des Procédures Internes de Gestion.

Afin de couvrir tout risque éventuel lié au bâtiment de 13 étages qui abrite son siège social, l'ARPT lance le présent Appel d'Offres à l'endroit des compagnies d'assurance offrant ce type de couverture.

Ce présent appel d'offres composé de deux lots (Assurance Décennale et Assurance Multirisques Professionnelle) indique les exigences légales, techniques, financières relatives à la capacité des soumissionnaires de réassurer ce type de bâtiment ainsi qu'aux conditions d'exécution de la police d'assurance qui en découlera.

SECTION I : Instructions aux Soumissionnaires

1. Cet appel d'offres fait suite à l'aménagement de L'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications dans le nouvel immeuble de 13 étages abritant son siège social.

Ainsi, l'ARPT sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour les assurances souhaitées.

Les candidats intéressés devront adresser leurs offres à la Direction Générale de l'ARPT à l'adresse suivante :

Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications Immeuble ARPT : 9^{ème} Etage – Koloma - Commune de Ratoma – Téléphone : 669 22 10 00- BP : 1500, Conakry-République de Guinée.

I. Spécifications lot 1 Assurance décennale

1. Objectifs :

Le présent appel d'offres a pour objet, pour les entreprises candidates, de proposer à l'ARPT la meilleure offre en vue d'une assurance décennale pouvant assurer la réparation des dommages constatés après réception du chantier de son siège social sis au centre Directionnel de Koloma, commune de Ratoma.

Elle aura pour objet de couvrir les dommages :

- ✓ Liés à la solidité de l'ensemble de l'immeuble (effondrement, fissures dans les murs, affaissement du plancher.....) ;
- ✓ Qui rendent l'immeuble impropre ou nuisent gravement à son occupation normale ou mettent en danger la sécurité des occupants (infiltrations d'eau à l'intérieur du bâtiment, ruptures de canalisation, insuffisance de la climatisation....) ;
- ✓ A la solidité des éléments d'équipements indissociables ;
- ✓ Liés aux effondrements résultants d'un vice de construction ;
- ✓ Liés à tous autres vices cachés.
- ✓ Offrir une protection juridique.

II. Spécifications lot 2 : Assurance multirisques professionnelle :

2. Objectifs :

Le présent appel d'offres a pour objet de proposer la meilleure offre en vue de la couverture des biens et de la responsabilité de l'ARPT et dont les garanties porteront sur :

- ✓ L'incendie ;
- ✓ Le vol ;
- ✓ Le dégât des eaux ;
- ✓ Les dégâts électriques et électroniques
- ✓ Les bris de glaces ;
- ✓ Les actes de vandalisme
- ✓ La protection juridique ;
- ✓ Les données informatiques ;
- ✓ Certains événements climatiques (tempête, grêle, catastrophe naturelle) ...
- ✓ La responsabilité civile professionnelle.

3. Approche Méthodologique :

Chaque soumissionnaire devra participer à une visite du bâtiment de l'ARPT et recueillir son questionnaire rempli par l'ARPT, sur la base duquel il devra faire une proposition d'assurance décennale de l'immeuble et sur la valeur des biens à assurer dans l'assurance responsabilité civiles professionnelle. S'il le souhaite, chaque soumissionnaire peut procéder, au-delà de ce questionnaire, à sa propre collecte d'information avec accord préalable de l'ARPT et en se faisant accompagner par elle.

4. Critères de choix de l'entreprise:

L'entreprise d'assurance qui sera choisie devra avoir un haut niveau de solvabilité, une bonne garantie de réassurance, une grande expérience dans l'assurance de bien et plus précisément dans la garantie décennale. Elle devra avoir une expertise avérée dans l'assurance de biens et offrir des garanties dans le traitement rapide et le remboursement des sinistres.

5. Proposition financière :

La proposition financière devra être chiffrée en Toutes Taxes Comprises (TTC).

A part la TVA, le marché est soumis aux impôts et autres taxes en vigueur en République de Guinée et sont à la charge de l'entreprise d'assurance. L'ARPT étant exonérée de droits d'enregistrement, ils ne devront pas faire partie de la cotation financière.

III. **Documents composant l'offre** pour les deux lots : Tout soumissionnaire est tenu de présenter un dossier de soumission comportant :

A) Dossier Administratif - **L'offre administrative doit comporter** :

- Une proposition technique et financière réalisée à la base d'une visite technique sur site et d'un questionnaire pré rempli par l'ARPT (pour le lot concernant l'assurance décennale) comportant un original et trois (03) copies ;
- Une (01) copie à jour du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce ;
- Les statuts de la société certifiés conformes à l'original par le représentant légale de l'entreprise (avec date, signature et cachet) ;
- Toutes les attestations de réassurance à jour ;
- Un plan de réassurance de la compagnie d'assurance sur l'exercice 2020 ;
- Les bilans, des trois derniers exercices comptables certifiés par un commissaire aux comptes ;
- Une attestation spécifique de provisions pour sinistres IARD sur l'exercice 2020 ;
- Le Quitus fiscal en cours de validité ;
- Relevé d'identité bancaire ou numéro du compte courant bancaire ;
- Une pièce d'identité en cours de validité du représentant légal de la compagnie ;
- Un questionnaire d'assurance décennale vierge pour complétude de l'ARPT ;
- Les conditions générales de chaque proposition d'assurance.

Chaque document devra être fourni en quatre exemplaires rédigés en langue française dont un original daté et signé

L'ensemble de ces pièces est à adresser à l'ARPT dans une seule enveloppe fermée, cachetée et portant en gros caractère les inscriptions suivantes :

- Le nom du soumissionnaire ;
- La date de dépôt des offres ;
- Le numéro du lot concerné

1. Les offres sont à adresser à adresser à l'ARPT :

ARPT Centre Directionnel de Koloma: 9^{ème} Etage – Koloma - Commune de Ratoma-
Téléphone : 669 22 10 00- BP : 1500, Conakry-République de Guinée au plus tard le
mercredi 08 juillet 2020 à 15h précises.

Les offres qui ne parviendront pas à l'heure et à la date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées.

SECTION II : Données Particulières de **l'Appel d'offres**

1. Modifications au dossier d'appel d'offres

L'ARPT peut, à tout moment, avant la date limite de remise des offres et pour tout motif que ce soit, à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, modifier par voie rectificative le dossier d'appel d'offres.

L'ARPT a toute la latitude pour reculer la date limite de remise des offres pour donner aux soumissionnaires le délai nécessaire à la prise en considération de la modification dans la préparation de leurs offres.

La modification sera notifiée par écrit, à tous les soumissionnaires qui auront participé au présent appel d'offres.

2. Caractère et composition des prix :

Les prix sont établis en tenant compte des conditions économiques à la date de dépôt des offres
Le soumissionnaire ne pourra, sous aucun prétexte, revenir sur ses prix qui sont fermes et non révisables.

Tout soumissionnaire doit obligatoirement faire ressortir le montant toutes taxes comprises de son offre.

3. Conformité :

Le Soumissionnaire doit présenter son offre d'une manière précise et sans ambiguïté et doit répondre point par point aux exigences de la présente offre (Conforme ou non conforme), en reprenant point par point et dans l'ordre de ses clauses, et en récapitulant dans un tableau, la situation de son offre par

rapport à chacune des spécifications exigées par le cahier des charges (les réponses de type notée ou autres ne seront pas acceptées).

4. **Processus d'évaluation** :

A la réception des dossiers, il sera procédé à une sélection des dossiers reçus selon le canevas défini par l'ARPT.

5. **Délai de signature du contrat** :

Un délai de sept (7) jours, à compter de la date de remise du contrat dûment négocié et finalisé par les Parties, est accordé à l'**entreprise adjudicatrice** pour signer le contrat.

En cas de prolongation injustifiée de la durée de la date de signature du contrat après désignation de la société choisie, notamment en cas de modification unilatérale par la société des clauses figurant dans les conditions générales et particulières, l'ARPT se réserve le droit de notifier, à tout moment et sans sommation, l'annulation pure et simple de l'attribution du contrat.

Les soumissionnaires prennent acte de droit d'une telle réserve au profit de l'ARPT et s'engagent à renoncer, dès à présent, à toute contestation ou recours contre l'ARPT.

6. **Durée du contrat**:

S'agissant d'un contrat d'assurance décennale, la durée est de dix (10) ans renouvelable selon les conditions particulières du contrat d'assurance, celle de l'assurance multirisque professionnelle sera d'un an sans tacite reconduction

7. **Frais et timbres** :

Les droits de timbre (taxe fiscale) et la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sont à la charge exclusive de l'**entreprise**.

8. **Conditions de paiement** :

Tous les paiements seront effectués sur la base des conditions particulières des contrats d'assurance. Le paiement et conformément à la législation nationale en vigueur notamment aux clauses ci-dessous :

L'**entreprise** doit produire une facture numérotée établie et signée, datée et arrêtée en toutes lettres. Elle devra indiquer le numéro de police et transmise à la Direction Générale de l'ARPT.

9. Spécifications techniques :

Toute proposition devra être conforme à tout point de vue aux demandes et recommandations de l'ARPT ainsi qu'à la législation en vigueur en matière d'assurance.

10. Condition d'exécution:

Les conditions d'exécution seront définies dans les **contrats d'assurance conformément aux conditions particulières** qui seront annexées aux contrats. . En cas de nécessité, des documents complémentaires pourraient être demandés pour l'établissement du contrat.

11. Information :

Les soumissionnaires désirant obtenir des éclaircissements sur le **présent appel d'offres** pourront **s'adresser à l'ARPT** uniquement par écrit soixante-douze (72) heures (au plus tard) avant la date limite de dépôt à **l'adresse indiquée plus haut**. Les réponses auxdites demandes seront envoyées à tous les soumissionnaires.

ANNEXES I : tableau de conformité des pièces demandés

Document fourni	Conforme : Oui ou Non	non-conforme : causes

Il est à rappeler que le soumissionnaire doit obligatoirement remplir le tableau ci-dessous et l'inclure dans son offre administrative.

ANNEXE 2 - DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Nom et Prénoms :
Raison sociale :
Adresse du siège social :
Tel. :
Qualité :
Agissant au nom et pour le compte de (Nom de l'Entreprise et nom de la personne physique, fondée de pouvoir) :
Montant du capital :
Inscrit au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) :
Sous N° :
Numéro d'immatriculation fiscale :
Titulaire du compte courant bancaire ouvert à : Agence
de :
Sous le numéro :
En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Déclare :

Appartenir à l'une des professions dont relève l'objet de la présente consultation;

Que les risques découlant de mon activité professionnelle sont couverts par une police de réassurance en cours de validité (nom de/des compagnies et numéro)valable jusqu'au et portant sur les risques suivants :.....

Dans les limites et conditions qui seront prescrites par le code des assurances et des spécificités des biens objets de la présente consultation pour laquelle notre société soumissionne

Que notre société n'est ni en faillite ni en liquidation judiciaire.

Que je notre société est en situation fiscale régulière vis-à-vis du Trésor Public parce qu'ayant acquitté toutes les sommes exigibles.

Que je notre société possède les capacités techniques, financières, les moyens humains et matériels pour répondre à cette consultation.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

SIGNATURE ET CACHET DE LA SOCIETE

Fait à, le

Le représentant légal (signature, fonction et cachet)